

BIENVENUE AU G20



Tout allait mal, tout va bien.

Alors pourquoi ne pas l'avoir fait avant !

Il est incontestable que cette réunion (qui représentait en PIB de 2003, 83,3% de la population mondiale et en représentera 82% en 2030 selon les experts) a été un grand pas en avant par rapport aux précédentes réunions :

- engagement contre les paradis fiscaux,
- surveillance des agences de rating,
- mise en place d'un plan de relance auprès de leur propre pays et par l'intermédiaire du FMI,
- rémunération des traders,
- mise en place de normes comptables avec le retour au mark to value,

Beaucoup reste encore à faire qui peut se résumer en 3 mots : **restaurer la confiance**.

Après que l'action de Crédit Agricole SA ait touché son cours le plus bas le 6 Mars dernier depuis son entrée en bourse, **acceptons en l'augure !**

Et pendant ce temps que se passe-t-il pour les salariés actionnaires du Groupe Crédit Agricole? **Des coups, souvent des coups bas** de la part de clients qui voient au travers de leurs guichetiers ou leurs conseillers l'occasion de mettre toutes leurs frustrations au grand jour, comme si guichetiers et conseillers étaient responsables de la crise financière. **NON ni responsables ni coupables.**

C'est parce que toutes **les crises ont une sortie** que nous demandons une augmentation de capital réservée aux salariés qui ne pourra intervenir au mieux qu'au cours du second semestre 2009. Alors chacun fera comme il le juge bon. Pour certains ce sera l'occasion de saisir une opportunité, pour d'autres ce sera l'occasion de sanctionner les responsables du groupe....si l'augmentation n'était pas souscrite en totalité. En tout état de cause **un bon test de confiance**.

ASSEMBLEE GENERALE

De

CREDIT AGRICOLE SA

19 Mai 2009
à Paris

Comment voter

Cf page 18

Ce 33^{ième} numéro d'Adsaca Info vous permettra de lire la suite de l'article sur les subprimes qui a par sa clarté d'expression remporté **un fort succès** auprès de vous tous .Vous trouverez également la réponse à l'article sur les secousses bancaires qui ne propose pas moins que **l'abandon de l'intéressement**. Ne confondons pas intéressement et bonus !

Bien entendu nos rubriques « historiques » demeurent, ainsi que l'activité trimestrielle de Crédit Agricole SA. Enfin bienvenue à Bertrand LANCELEVÉE nouveau Président du CLAS en remplacement de Vincent DUTFOY qui souhaite profiter avec ses petits enfants d'une retraite bien méritée mais continue de nous apporter sa vision éclairée de l'actionariat salarié.

Didier Lignon
Président ADSACA



Association des Salariés et Retraités
Actionnaires du Crédit Agricole

Alleins le, 30 mars 2009

Georges PAUGET
Directeur Général
91-93 Bd Pasteur
75015 Paris

Monsieur le Directeur Général,

L'ADSACA fidèle à ses principes et soucieux des intérêts des salariés actionnaires souhaite que vous mettiez à l'ordre du jour des résolutions à voter en Assemblée Générale du 19 mai prochain une résolution relative à une augmentation de capital réservée aux salariés.

La crise financière et boursière actuelle ne prédispose pas à une telle demande mais nos arguments sont solides. Nous n'en retiendrons que cinq.

1 : une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée tous les 2 ans environ depuis l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA. Il est important de montrer aux salariés actionnaires la confiance que l'entreprise leur porte.

2 : l'actionariat salarié représente un actionariat fidèle et stable .La crise actuelle le démontre tous les jours malgré la communication externe au groupe qui ne cesse de conseiller de vendre, y compris lorsque le cours a atteint son plancher.

3 : nous devons d'ores et déjà préparer l'avenir en misant sur tous les jeunes embauchés depuis ces 2 dernières années afin qu'ils accèdent au capital dans de bonnes conditions de marché. Qu'ils aient des motifs de satisfaction au travail quotidien qui ne se traduisent pas seulement par l'agressivité d'une partie de la clientèle et l'ire des médias.

4 : pour tous ceux qui ont des actions, cette augmentation permettrait de moyenniser à la baisse. C'est un message de la Direction Générale à l'ensemble des salariés actionnaires « dans les moments difficiles nous sommes avec vous »

5 : chacun peut souscrire ou non en fonction de son libre arbitre, de la confiance qu'il a dans l'avenir et la sortie de crise. Un vrai test pour le groupe

Le Conseil d'administration de l'ADSACA a longuement interrogé, questionné, discuté avec ses adhérents. Si souvent le premier réflexe est un rejet –bien compréhensible dans la période actuelle- la réflexion et les arguments que nous vous avons exposés permettent des avis beaucoup plus partagés et osons le dire plus favorables.

Veillez agréer Monsieur le Directeur Général nos respectueuse salutations

<<< Questions des adhérents

Vous indiquez dans votre numéro cité en référence : 1,8 milliard d'euros. C'est le montant de la cagnotte du fonds de garantie des dépôts bancaires.

MA QUESTION :

Qu'advierait-il si le montant des dépôts bancaires déposés par UN TITULAIRE dans la limite de 70.000 euros en produits : - DAV – (Compte chèques) - LIVRET A – CSL – CAT –CEL – LDD – PEL – PEP - , si sa banque ou ses banques (1) faisaient faillite et si la cagnotte du fonds de garantie des dépôts bancaires était

Insuffisante pour rembourser intégralement les déposants dans le respect du montant de la garantie des dépôts bancaires de 70.000 euros.

Le Fonds de Garantie des Dépôts trouve son fondement dans la Loi du 25 Juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière.

Les établissements de crédit agréés en France **adhèrent à un fonds de garantie des dépôts** qui a pour objet d'indemniser les déposants en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou autres fonds remboursables.

Le fonds de garantie est mis en oeuvre **sur demande de la commission bancaire** dès que celle-ci constate que l'un des établissements de crédit n'est plus en mesure de restituer, immédiatement ou à terme rapproché, les fonds qu'il a reçus du public dans les conditions législatives, réglementaires ou contractuelles applicables à leur restitution. L'intervention du fonds de garantie entraîne alors **la radiation de cet établissement** de la liste des établissements de crédit agréés.

A titre préventif, sur proposition de la commission bancaire, le fonds de garantie peut également intervenir auprès d'un établissement de crédit dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou autres fonds remboursables, compte tenu du soutien dont il peut par ailleurs bénéficier. Lorsque le fonds de garantie accepte d'intervenir à titre préventif auprès d'un établissement, il définit, après avis de la commission bancaire, les conditions de cette intervention. **Il peut en particulier subordonner celle-ci à la cession totale ou partielle de l'établissement de crédit** ou à l'extinction de son activité, notamment par la cession de son fonds de commerce.

Pourvu d'un montant de **1,8 milliard**, il garantit chaque déposant à hauteur de 70000€ par personne et par banque (140000€ pour un compte joint).

Dans les faits, en cas de difficulté, la banque se fait soit absorber, soit racheter pour l'euro symbolique, sans pour autant que le Fonds de Garantie des Dépôts soit amené à intervenir. Dans ce contexte, **le montant du fonds paraît acceptable.**

Notre adhérent pose sa question sur l'ensemble des comptes qu'il pourrait avoir dans plusieurs banques : **Oui, le Fonds de Garantie des Dépôts interviendrait de la même manière pour chacune de banques.** Mais la question sous entend que plusieurs banques de la place financière française soient simultanément en difficulté justifiant l'intervention du Fonds de Garantie.

Dans le cas où les mécanismes de reprises cités ci-dessus ne s'exerceraient pas, le montant du fonds serait insuffisant et la solidarité de place aurait sans doute d'énormes difficultés à jouer pour pourvoir le fonds en capitaux suffisants.

Mais nous serions alors dans le cas d'une crise bancaire importante. **Dans une telle situation le fonds compterait sur l'intervention de l'Etat, qui ne pourrait se permettre de voir tout son système bancaire s'effondrer.**

En prêtant 10.5 milliards d'euros aux banques en 2008, en prévoyant une nouvelle enveloppe de 10.5 milliards pour l'année 2009, **l'Etat anticipe très en amont ce type de risque.**

Demain si la situation l'exigeait l'Etat pourrait aller jusqu'à la nationalisation des banques. **Seul un Etat mis en faillite pourrait mettre à mal tout cet édifice de garantie.**

Rappelons qu'au plus fort de la crise financière du 4^{ème} trimestre 2008, le chef de l'état a rappelé le rôle de l'Etat dans ce type de situation.



Nous poursuivons la publication de l'article de Gilles de Margerie sur « Les Subprimes » après en avoir rappelé les fondamentaux et son histoire dans notre précédent ADSACA Info.

2 – LE ROLE DE LA TITRISATION DANS LA CRISE FINANCIERE

Lorsqu'une entreprise émet une obligation, l'acheteur de l'obligation a le sentiment qu'il peut évaluer le risque qu'il prend en se renseignant sur l'activité et la situation financière de l'entreprise. Pour simplifier cette appréciation, il s'en remettra souvent à la note que produit une agence de notation (à la demande et aux frais de l'émetteur) pour résumer la probabilité de défaut (une note élevée signifie qu'il n'y a guère de risque de voir l'entreprise incapable d'honorer ses obligations). De manière générale, ce métier premier des agences de notation, s'il n'est pas absolument exempt de critiques, ne donne guère lieu à controverses.

Une démarche similaire a prévalu pour la titrisation, et les ABS ont été notés, comme les CDO, par des agences qui ont tenté d'y transposer, tant bien que mal, les techniques d'appréciation des risques définies sur les obligations. Le sujet, cependant, était notablement différent : il fallait une approche statistique, pour les ABS, et, pour les CDO, des raisonnements très sophistiqués, dépendant, pour chacun, des clauses contractuelles, très variées, établissant les liens entre les différentes "tranches" de risque d'un CDO et les ABS sous-jacents.

La crise a révélé trois faiblesses majeures dans ce processus :

- le lien entre les CDO, les ABS, et leurs sous-jacents est devenu tellement complexe qu'il est extraordinairement difficile de simuler l'impact sur une tranche de CDO d'un scénario affectant les sous-jacents (combien de propriétaires de maisons en Floride vont-ils faire défaut, et quelle sera la perte sur la valeur originelle du crédit qu'il faudra constater quand tout aura été réglé ? comment ceci impactera-t-il les différentes tranches de risque que comprend le CDO ?) ;

- l'approche statistique suppose de tenir compte, au delà de la qualité des crédits sous-jacents un par un, de l'environnement économique : impact d'une éventuelle chute des prix de l'immobilier, par exemple ; les agences de notation n'ont pas su intégrer convenablement cette dimension dans leur raisonnement. C'est ce qui explique, en bout de chaîne, leurs erreurs majeures dans la notation des "rehausseurs de crédit", des entreprises qui se faisaient une spécialité d'assurer des produits titrisés pour améliorer leur notation, et qui étaient donc totalement exposées à un retournement conjoncturel que les agences n'ont pas pris en compte, tant il est loin de leurs méthodes habituelles de valorisation, tournée vers la micro-économie, et non la macroéconomie ;

- enfin et surtout, ces ABS, CDO et autres produits similaires, sont présumés être des "produits de marché", que leurs propriétaires valorisent sur la base d'une "juste valeur" de marché. Manque de chance : le marché, très peu liquide au départ déjà pour les plus sophistiqués de ces produits, a purement et simplement disparu lorsque la crise a éclaté. Plus personne n'en voulait, à n'importe quel prix, aussi bas soit-il. Et ceci sans qu'il y ait nécessairement dégradation constatée - simplement présumée ou anticipée - des sous-jacents.

Du coup, ces produits ont mérité, amplement, le sobriquet sous lequel on les désigne désormais : "toxiques".

Ce qui les a conduit à avoir ce statut, c'est une erreur d'analyse fondamentale des investisseurs (ce sont des produits de marché, dont la valeur, en normes internationales ou américaines, doit être pensée en fonction du comportement du marché, et non des sous-jacents ; ceux qui les ont achetés sur la base des risques sous-jacents se sont gravement trompés) ; c'est aussi une erreur des agences de notation, qui n'ont pas assez précisé qu'elles notaient la capacité des sous-jacents à être remboursés (et non une espérance de valeur de marché), et qui ont mal estimé les risques macro-économiques pouvant affecter ces sous-jacents ; c'est enfin, une politique de développement très rapide de ces produits, à l'instigation des banques d'affaires, qui y ont vu la possibilité de très bien gagner leur vie en structurant ces produits, sans avoir à les porter sur leurs bilans - politique qui leur a permis d'éviter les contraintes de fonds propres que requiert le fait de porter un titre à son bilan.

Pourquoi les effets de la crise de la titrisation ont-ils été si dévastateurs ? Parce que la plupart des banques doivent, depuis des années, emprunter auprès du marché les ressources qu'elles prêtent, les dépôts de leurs clients n'y suffisant plus. Pour emprunter les énormes volumes dont elles ont besoin pour prêter, elles ont eu largement recours à la titrisation de leurs actifs ; l'investisseur qui achète un paquet titrisé de crédits hypothécaires à une banque la débarrasse (en tout ou partie de cet actif), et lui fournit la matière première pour consentir un nouveau prêt. Autrement dit, la titrisation a été au coeur du fonctionnement global de la liquidité des banques, leur capacité à accéder aux ressources dont elles ont besoin pour faire leur métier de prêteur. Et les risques qu'elle entraîne pour ceux qui y ont recours ont été sous-estimés, comme tous les risques de marché - même lorsque les sous-jacents sont de bons vieux crédits tout ce qu'il y a d'ordinaire (maisons, voitures, consommation).

Une fois la titrisation réputée toxique, les banques ont couru le risque de ne pas trouver la liquidité dont elles avaient besoin : c'est ce qui a condamné Northern Rock, dont le modèle économique reposait massivement sur cette technique, mais ce risque a existé, à des degrés divers, pour la plupart des banques. C'est pourquoi les plans de sauvetage adoptés dans la dernière période ont tous compris un volet "liquidité". Et les produits titrisés que les banques détenaient à leur bilan ont vu leur valeur (leur pseudo valeur de marché) s'effondrer - créant un trou dans leur bilan, les obligeant à se recapitaliser. D'où le volet "fonds propres" des plans gouvernementaux.

Le recours débridé et mal maîtrisé aux techniques de titrisation a donc bien été un élément central dans la crise. Mais l'impact macro-financier de ces produits toxiques n'a été ce qu'il a été qu'à cause d'erreurs fondamentales dans l'appréciation des risques qu'ils faisaient courir, et de la fermeture complète ou presque du marché mondial de la liquidité bancaire, qui dépendait elle-même crucialement de la titrisation.

3 – REFORMER LA TITRISATION

Comment réformer pour éviter une réédition de ce schéma ? Une voie est souvent évoquée : forcer celui qui a consenti un crédit et veut alléger son exposition en le titrisant à en conserver une partie suffisante pour continuer de se sentir très responsable de son sort. L'idée est séduisante : il ne fait pas de doute que le laxisme dans l'octroi des crédits subprime a du beaucoup à la possibilité de s'en débarrasser très rapidement en les titrisant. Mais elle ne résout ni la question de la valorisation des produits titrisés, ni celle de la nécessité d'avoir toujours recours à ce type de techniques si les banques veulent pouvoir continuer à prêter plus que ce que leurs déposants leur prêtent.

Dans l'immédiat, le marché de la titrisation de crédits hypothécaires est, pour l'essentiel, arrêté. Et il ne redémarrera probablement, dans un premier temps, que sur des produits qui n'auront pas les inconvénients constatés sur les CDO (complexité rendant l'analyse de risque de crédit inopérante, absence de liquidité) ; c'est en partie le cas des obligations foncières. Il y a donc la possibilité de réfléchir de manière organisée à ce que serait une réforme pertinente. Elle passe sans doute par quelque chose que le marché fera tout seul : l'abandon des produits les plus complexes, dont le fonctionnement en cas de choc devient imprévisible. S'y ajouteront des règles durablement clarifiées sur les méthodes de valorisation comptable de ces produits (marché, modèle, coût historique amorti) en fonction de leurs caractéristiques, notamment de liquidité, et sur leur coût en capital (les banques centrales ne toléreront plus le coût de baguette magique qui réduisait le besoin en capital qu'engendre un crédit du seul fait qu'il est emballé dans un produit titrisé, et soumis aux disciplines jusqu'ici très relâchées des produits de marché). Peut-être, dans certains cas, une obligation de conserver une partie des produits que l'on structure sera-t-elle également utile – ce sera à apprécier en fonction du contexte et de la viabilité d'une telle règle.

Alors, la titrisation, parce que ses fondements ne sont pas en eux-mêmes, absurdes, pourra redémarrer, mais à moindre risque. Elle aura été l'un des mécanismes dont les défauts ont donné à la crise financière son ampleur ; mais elle n'en porte pas la responsabilité principale, qui est plutôt dans les erreurs de régulation, dans les erreurs de jugement des investisseurs, dans les erreurs de méthode des agences de notation, dans les failles profondes des mécanismes de la liquidité bancaire, et dans la sous-estimation systématique des risques extrêmes de produits de marché. Complice, pas seule coupable.

<<< Assemblée Générale du CLAS : un nouveau Président.... Bienvenue à l'ADSACA



Bertrand LANCELEVÉE

**Directeur du Développement Commercial
de la Direction de Réseau Méditerranée LCL
à Marseille**

<<< A Lire – L'actionnariat Salarié par Marco Caramelli

L'Actionnariat salarié : Ses effets sur la performance des entreprises et les attitudes des Salariés au Travail dans le Contexte des Grands Groupes. Par Marco Caramelli – Aumage Editions

<<< Société Financière : les résultats 2008

Sociétés Financières	date publication des résultats	Chiffre Affaires 2008 estimé en M€	Résultat Net 2008 estimé	Var CA 2008 /2007	Dividende 2008 estimé en €	Variation dividende 2008/ 2007	CA 2008 en M€	Résultat Net 2008 en M€	Dividende 2008 en €
SOCIETE GENERALE	18/02/2009	22 500	2 500	264%	1,70	188,90%	21 900	2 010	1,20
AXA	19/02/2009	91 928	3 700	-23,40%	0,95	-20,80%		923	0,40
BNP PARIBAS	19/02/2009	28 457	4 000	-48,90%	1,47	-56,10%	27 376	3 021	1,00
DEXIA	26/02/2009	5 200	- 900	-100%	0	-100%		-3,326	0,00
NATIXIS	26/02/2009	3 500	- 15 000	-100%	0	-100%		-2,799	0,00
CREDIT AGRICOLE SA	04/03/2009	15 850	1 700	-58,00%	0,45	-62,50%	15 956	1024	0,45

Entre les prévisions du début Janvier, et aujourd'hui, les atterrissages sont moins bons que prévus.

Le quatrième trimestre est passé par là. Toutes les financières ont eu des résultats plus que médiocres sur ce trimestre.

Outre les pertes dues à la crise financière, nous voyons désormais monter le risque client. Cela doit être perceptible dans les comptes des Caisses Régionales.

Cette tendance devrait se poursuivre en cette année 2009, mais pas dans les mêmes proportions que ce que nous avons connus avec les subprimes et autres risques marchés... c'est ce qu'il faut espérer.

<<< La reprise économique n'est pas pour demain

Les efforts consentis par les Etats ne permettront pas d'éviter la récession en 2009, à l'exception de la Chine, qui a payé comptant son programme de soutien à l'économie. Et, en 2010, le coût de la crise effacera sans doute tout semblant de reprise.

Les Etats auront du mal à rentrer dans leur frais, avec une sortie de crise poussive et une croissance financée par la dette publique.

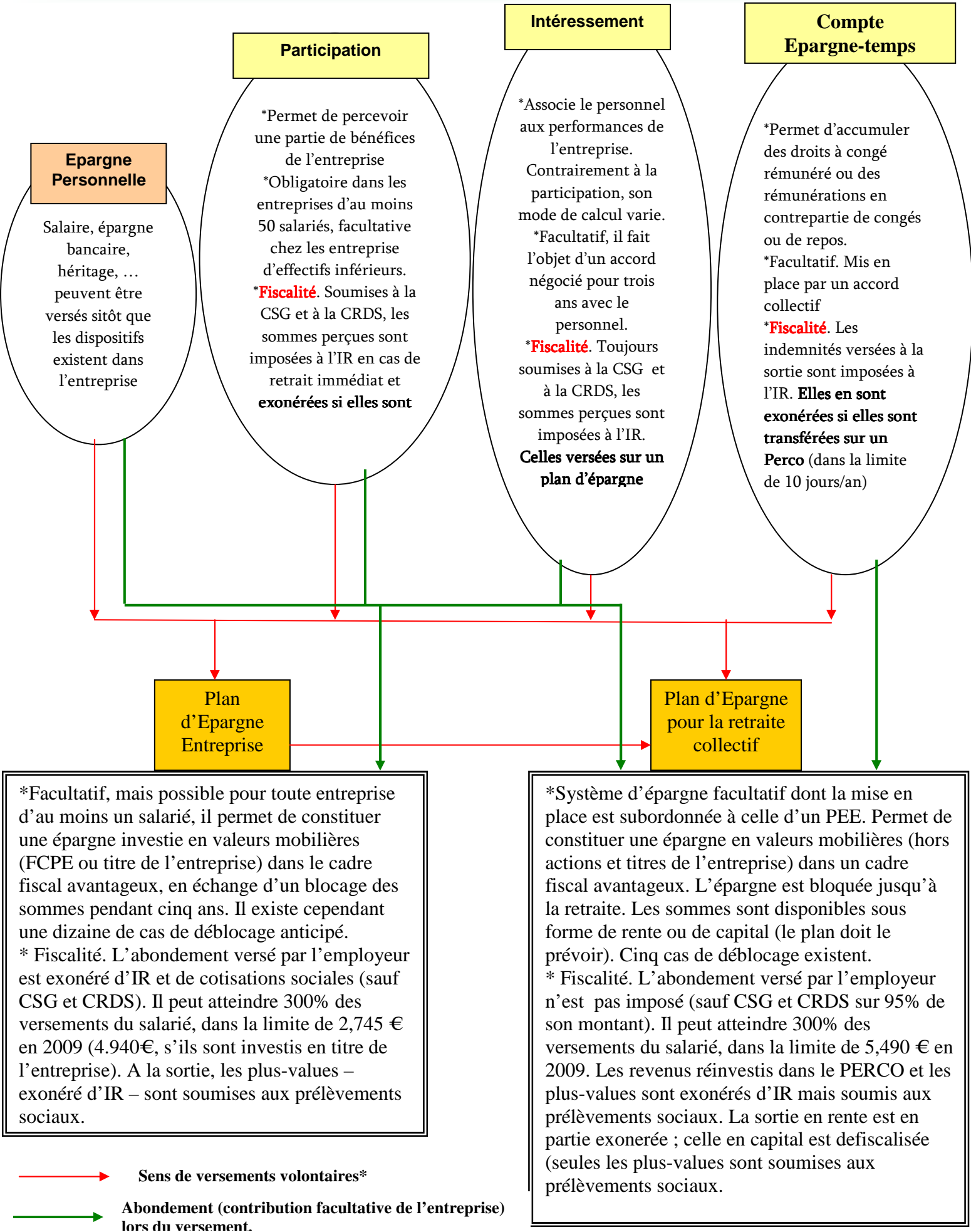
	Poids des plans de relance en 2009 (en % du PIB 2007)	Poids des plans de relance en 2010 (en % du PIB 2007)	Prévisions d'évolution du PIB en 2009 (en %)	Prévisions d'évolution du PIB en 2010 (en %)
Etats-Unis*	2	1,8	-1,6	1,6
Chine	3,2	2,7	6,7	8
Japon	1,4	0,4	-2,6	0,6
Royaume-Uni	1,4	-0,1	-2,8	0,2
France	0,7	0,7	-1,9	0,7
Allemagne	1,5	2	-2,5	0,1

FMI, dernières données de janvier et mars 2009

*Les chiffres ne prennent pas en compte les mesures de soutien au système financier.

Source : MoneyWeek du 26 mars au 1^{er} avril 2009

<<< Epargne Salariale : Les Nouvelles règles



*les versements (hors participation) sur un PEE et un PERCO ne peuvent dépasser 25% de la rémunération annuelle, quelle que soit leur origine.

INTERESSEMENT

Les entreprises incitées à verser des primes.

Un crédit d'impôt de 20% est accordé aux employeurs qui passent un premier accord d'intéressement ou à ceux qui augmentent le montant des primes distribuées (le crédit d'impôt porte sur le montant supplémentaire versé aux salariés). Une prime exceptionnelle maximale de 1.500€ peut aussi être versée sous réserve d'un accord (ou d'un avenant à un accord existant) avant le 30 juin prochain. Cette prime, attribuée avant le 30 septembre 2009, s'ajoute à la base de calcul du crédit d'impôt de l'entreprise. Elle est exonérée si vous la versez sur un plan d'épargne salariale. L'accord est directement reconduit au bout de trois ans s'il n'y a aucune demande de renégociation, et si cette reconduction est notifiée.

PARTICIPATION

La fin du blocage automatique pendant 5 cinq ans

Avec l'objectif de « relancer le pouvoir d'achat », la participation n'est plus automatiquement bloquée cinq ans. Vous avez désormais le choix entre percevoir immédiatement tout ou partie des sommes (vous devez en faire la demande) imposée comme un salaire ou les placer sur un plan d'épargne (PEE, Perco) et bénéficier d'une exonération d'impôt. Un décret précisera les modalités du dispositif. Des exceptions peuvent être prévues concernant le mécanisme de participation dérogatoire. Qu'elle soit versée ou bloquée, la participation reste assujettie à la CSG et à la CRDS. De plus, pour vous inciter à bloquer vos avoirs, l'employeur peut abonder la participation versée dans un PEE (c'était le cas pour le Perco)

PEE

Un fond solidaire obligatoire

La loi pour la modernisation de l'économie (LME), adoptée en août 2008, oblige les entreprises à proposer un fond solidaire dans les plans d'épargne d'entreprise (PEE) d'ici à la fin 2009. A défaut, elles perdront l'avantage fiscal de ce dispositif. Jusqu'à présent, seul le Perco devait proposer au moins une offre de fonds solidaire.

Contrairement aux salariés, les dirigeants retraités ne peuvent pas non plus continuer à effectuer des versements sur leur plan.

STOCK-OPTION

Distribution sous conditions

Pour répondre aux scandales des parachutes dorés, la loi a légèrement durci les conditions d'attribution des stocks options et des actions gratuites. Leur distribution aux dirigeants est autorisée si l'une des trois conditions suivantes est respectée. Des stock-options ou des actions gratuites doivent également être attribuées à tous les salariés de la société et à 90% de ceux des filiales détenues majoritairement. Un dispositif d'épargne salariale, comme l'intéressement ou la participation, doit être mis en place. Enfin, s'ils existent déjà, ces dispositifs doivent être modifiés en faveur des salariés (versement supplémentaire ou majoration des règles de calcul). Ces conditions ne sont néanmoins imposées qu'aux sociétés cotées.

<<< Epargne Salariale : Les Nouvelles règles (suite)

REGIME FISCAL ET SOCIAL

Deux nouvelles contributions

L'épargne salariale n'échappe pas aux augmentations de taxes. La loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) instaure une nouvelle contribution additionnelle de 1,1%. Elle porte donc sur les revenus du patrimoine et les produits de placements, dont les plus-values constatées à la sortie d'un dispositif d'épargne salariale (participation et plans d'épargne) pour la part de ces produits acquise à compter de 2009.

Par ailleurs, un forfait social de 2% est mis en place à la charge des entreprises dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Il concerne l'intéressement, la participation, l'abondement des plans et les contributions des employeurs aux régimes de retraite supplémentaires. Les salariés devraient supporter indirectement cette nouvelle contribution, les entreprises réduisant leur enveloppe globale.

PERCO

Faciliter sa mise en place dans l'entreprise.

Les règlements du Perco (plan d'épargne pour la retraite collectif) peuvent prévoir l'adhésion automatique de tous les salariés de l'entreprise. Vous devez vous manifester si vous ne souhaitez pas y adhérer. De plus, lors de la mise en place d'un Perco, un abondement initial (dit d'amorçage) peut être effectué par l'employeur même si vous n'avez fait aucun versement. Le plafond et les conditions de cet abondement doivent être déterminés par décret. Par ailleurs, le Perco peut être mis en place par négociation collective si l'entreprise compte au moins un délégué syndical ou un comité d'entreprise. En l'absence de ces derniers ou en cas d'échec des négociations, il peut désormais être instauré par décision unilatérale. Enfin, les entreprises doivent négocier un Perco (ou un régime de retraite supplémentaire) trois ans après la mise en place d'un PEE, contre cinq ans auparavant.

COMPTE EPARGNE-TEMPS

Un fonctionnement assoupli

La réforme du temps de travail d'août 2008 a assoupli et clarifié le CET. Il n'y a plus de liste des sources d'alimentation, seules les quatre premières semaines de congés légaux restent exclues. Tout salarié peut demander que lui soient versés les droits sous forme de complément de rémunération (à l'exception de ceux acquis en contrepartie de la cinquième semaine de congés), il suffit de l'accord de l'employeur. Les indemnités versées à la sortie du CET sont imposées comme un salaire sauf si vous les transférez sur un Perco (ou un plan d'épargne retraite entreprise, Pere/article 83). Elles seront exonérées d'impôts et de charges sociale, dans la limite de 10 jours par an. L'employeur peut aussi abonder en temps ou en argent des droits du CET versés sur un Perco

<<< Principaux Faits concernant Crédit Agricole SA au 1^{er} trimestre 2009

05/01	Crédit Agricole : SAS Rue La Boétie, maison mère, se renforce encore au capital : pour un montant de près 19.97 millions d'euros entre le 18 et 24 décembre 2008 (source : Tradingsat.com)
07/01	Natixis : 3 fonds sélectionnés pour le rachat de sa filiale CACEIS (source : AFP)
12/01	Crédit agricole : ajuste sa politique de croissance dans l'immobilier Le Crédit agricole n'a pas l'intention de remettre en cause sa stratégie d'acquisition d'agences immobilières sous prétexte de la crise qui frappe le secteur. A la tête de 650 agences immobilières*, la banque verte préfère plutôt procéder à une « rationalisation géographique » de son maillon territorial, rapportent lundi les Echos. (source : Tradingsat.com)
12/01	Crédit Agricole : nomination chez CA Private Equity. Xavier Tassel rejoint Crédit Agricole Private Equity en qualité de Directeur associé au sein de l'équipe Situations Spéciales, dédiée principalement à l'investissement dans des entreprises en difficultés (source : CercleFinance.com)
13/01	Crédit Agricole : Plus de 2 millions de livrets A ouverts au Crédit Agricole. (source : AFP)
15/01	Crédit agricole : minoritaire dans Caceis BNP Paribas souhaite prendre le contrôle de Caceis, la société de conservation de titres détenue en commun par Natixis et le Crédit Agricole, afin de la fusionner avec sa propre filiale, selon une information de la Tribune...Toujours selon la Tribune, BNP Paribas « veut absolument prendre le contrôle du nouvel ensemble, aux environs de 60% ». Si cette solution fait évidemment le jeu de Natixis, qui augmenterait sa plus-value potentielle, elle risque de se heurter au refus du Crédit Agricole. « Selon nos informations, la Banque verte n'est pas prête à faire cette transaction dans cette position de minoritaire », indique le quotidien. (source : tradingsat.com)
21/01	Société Générale/ Crédit Agricole : alliance en vue dans la gestion ? La société Générale et le Crédit Agricole plancheraient sur un rapprochement de leurs deux filiales de gestion d'actifs La co-entreprise, qui concernerait SGAM (Société Générale Asset Management) et CAAM (Crédit Agricole Asset Management), s'imposerait « dans les grandes lignes du montage retenu pour la création de Newedge » (source : AOF)
21/01	Crédit Agricole : Suppression de bonus confirmée pour Georges Pauget. Crédit Agricole a confirmé mardi soir les informations de presse selon lesquelles ses dirigeants renonceraient à leur bonus, avec une précision : la banque verte a rappelé que la rémunération de son Président, René Carron, ne comportait pas de part variable. Concernant le Directeur Général Georges Pauget, le Conseil d'administration a validé sa proposition de supprimer de la partie variable de sa rémunération 2008. Le renoncement de Georges Pauget à son bonus fait suite aux déclarations très claires récemment faites sur le sujet par Nicolas Sarkozy, le président de la République. Comme BNP Paribas et Société Générale, le Crédit Agricole vient ainsi de céder aux exigences du chef de l'Etat. (source : Tradingsat.com)
23/01	Crédit Agricole : émission d'obligations pour 1.25 milliard d'euros. Crédit Agricole a annoncé le lancement réussi de sa première émission d'obligations par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Agricole Covered Bonds. Cette émission porte sur un montant de 1.25 milliard d'euros pour une durée de 7 ans (coupon annuel de 4.5%). Cette émission a réuni plus de 1,6 milliard d'euros d'ordres en provenance de 60 investisseurs (asset managers pour 54%, assureurs pour 26%, banques pour 16%, fonds de pension pour 4%) répartis au travers de 15 pays européens, avec une forte représentation de la France (48%) et de l'Allemagne (33%). L'émission sera notée Aaa/AAA/AAA par les 3 agences de notation Moody's, S&P, Fitch. Cette émission permettra en particulier de supporter le refinancement des prêts à l'habitat des particuliers. (source : CercleFinance.com)
23/01	Crédit Agricole pourrait se passer de l'aide de l'Etat. Crédit Agricole ne souhaiterait pas bénéficier du versement de la deuxième tranche du plan de soutien aux banques de 10.5 milliards d'euros selon « Les Echos ». (source : AOF)
26/01	Société Générale / Crédit Agricole : rapprochement dans la gestion. Crédit Agricole SA et Société générale ont annoncé la signature d'un accord préliminaire en vue de rapprocher leurs activités de gestion d'actifs. « Ce nouvel acteur majeur se situera au 4 ^e rang européen et au 9 ^e rang mondial et renforcera en Europe le poids de la place financière de Paris », ont expliqué les deux banques. Il sera détenu à 70% par Crédit Agricole SA et à 30% par Société Générale. La direction générale du nouveau groupe sera assurée par Yves Perrier, actuellement PDG de Crédit Agricole Asset Management. (source : AOF)
27/01	Crédit Agricole : Les résultats 2008 seront positifs Les résultats de Crédit Agricole SA au titre de l'exercice 2008 seront positifs, a indiqué son président René Carron mardi sur Europe1. René Carron a également déclaré que le Crédit Agricole n'avait pas besoin de la deuxième tranche d'aide de l'Etat à la recapitalisation des banques parce que le groupe avait levé 5 milliards d'euros en juin. (source : Dow Jones)

28/01	Crédit Agricole : Pacifica offre la franchise à toutes les victimes de la tempête Klaus
03/02	Crédit agricole : va saisir un centre commercial à New York, avec Société Générale
05/02	Crédit Agricole a porté plainte. Crédit Agricole a annoncé avoir porté plainte contre X après la parution d'un article de presse annonçant le départ de Georges Pauget, le directeur général de l'établissement. Une action en justice a été déposée pour diffusion de fausses informations et atteinte à la transparence des marchés. (source : AOF)
19/02	Crédit Agricole et Société Générale se courtisent. Après la fusion de leurs gestions d'actifs, Daniel Bouton (Société Générale) et René Carron (Crédit Agricole) continuent de mener des discussions. Les deux banques souhaitent aller plus loin. Le principal problème est d'ordre capitalistique ; en effet, en cas de fusion pure et simple, les caisses régionales du Crédit Agricole deviendraient minoritaires dans le nouvel ensemble. (source : Challenges n°156)
24/02	Emporiki : Crédit Agricole nomme un nouveau directeur général Le groupe bancaire français va nommer Alain Strub comme directeur général de sa filiale grecque en difficulté. (source : AFP)
26/02	Crédit Agricole : possible rachat de 35% de CACEIS à Natixis (source : CercleFinance.com)
26/02	La banque grecque Emporiki (filiale du Crédit Agricole) en perte en 2008 : La banque grecque Emporiki Bank, 4 ^e banque du pays et filiale du Crédit Agricole, a annoncé jeudi une perte nette de 491,8 millions d'euros en 2008 contre un bénéfice de 73,4 millions en 2007, une perte qui s'explique surtout par une provision de 494 millions d'euros. (source : AFP)
26/02	Emporiki (Crédit Agricole) augmente son capital de 850 millions d'euros L'assemblée des actionnaires de la banque grecque Emporiki Bank, filiale du Crédit Agricole, a approuvé jeudi une augmentation de capital de 850 millions d'euros, a annoncé la banque. (source : AFP)
04/03	Crédit Agricole : perte de 309 millions d'euros au dernier trimestre 2008. Crédit Agricole SA accuse une perte nette de 309 millions d'euros au quatrième trimestre 2008 en raison notamment de détériorations de valorisation de sa filiale grecque Emporiki. Les analystes interrogés par Reuters tablaient en moyenne sur un bénéfice net de 21 millions d'euros. Sur l'ensemble de l'année 2008, le résultat net part du groupe de Crédit Agricole SA s'établit à 1,024 milliard d'euros, en repli de 74,7%. Au 31 décembre 2008, le ratio « Tier One » de la banque ressortait à 9,1%. Le groupe versera un dividende au titre de 2008 de 0.45€, contre 1.20€ un an plus tôt. Dans la banque de financement et d'investissement, sa filiale Calyon a réalisé une perte nette de 47 millions d'euros au quatrième trimestre. (source : AOF)
12/03	Crédit Agricole : CAPE se développe en Italie Crédit Agricole Private Equity (CAPE) annonce le lancement de son activité de LBO et Développement en Italie avec l'arrivée de Stefano Zavattaro qui le rejoint en qualité de responsable pour cette activité. (source : CercleFinance.com)
16/03	Crédit Agricole entre au capital de Keldélice Crédit Agricole Private Equity a fait part d'un investissement de 1,5 million d'euros au capital de Keldélice, un marché gourmand en ligne. (source : CercleFinance.com)
19/03	Crédit Agricole : CAAM reçoit un prix de l'innovation Crédit Agricole Asset Management, la société de gestion de Crédit Agricole S, a reçu le prix de l'innovation décerné par La Tribune-SGSS 2009 dans la catégorie 'investisseurs institutionnels' pour le fonds CAAM Actions Objectifs Variance. (source : CercleFinance.com)
23/03	Crédit Agricole : entre au capital d'Exosun Crédit Agricole Private Equity, filiale de Crédit Agricole, a fait part de son entrée au capital d'Exosun, fabricant et contractant général sur le marché du suivi solaire. Exosun conçoit, développe et réalise des centrales solaires photovoltaïques ou thermiques clés en main équipées d'un système de suivi solaire inédit... (source : CercleFinance.com)

25/03	Crédit Agricole : précisions de Cheuvreux sur les bonus. Cheuvreux, une filiale de Crédit Agricole, a « apporté des précisions suite à la révélation dans la presse du versement de bonus au titre de l'exercice 2008, alors que le groupe Crédit Agricole a bénéficié des aides mises en place par l'Etat. Ainsi le groupe souligne que « les rémunérations variables dont il est question concernent l'année 2008, exercice au cours duquel Cheuvreux a enregistré des résultats satisfaisants malgré une fin d'année plus difficile ». Le groupe souligne que « les rémunérations variables concernent l'ensemble des 800 collaborateurs de Cheuvreux dans le monde. (source : CercleFinance.com)
26/03	Crédit Agricole : mesures de soutien aux jeunes entreprises. (source : CercleFinance.com)
30/03	Crédit Agricole : participe à la levée de fonds de Tereos Idia, filiale de Crédit Agricole qui fait partie du pôle capital investissement et finance, a participé, aux côtés de Nord Est Champagne Agro Partenaires, à l'augmentation de capital de Berneuil Participation, filiale du groupe Tereos qui porte les activités internationales et les activités de diversification du premier sucrier français. Le montant de l'investissement s'élève à 20 millions d'euros pour Idia et à 16 millions d'euros pour Nord Est Champagne Agro Partenaires. (source : CercleFinance.com)
30/03	Crédit Agricole : « Incompréhension forte » autour des rémunérations. Le directeur général du Crédit Agricole, Georges Pauget, estime qu'il y a une « incompréhension forte » dans l'opinion autour des rémunérations dans les banques, affirmant que le bonus « fait partie intégrante du salaire » dans un entretien à Aujourd'hui en France/Le Parisien lundi. (source : AFP)
31/03	Crédit Agricole : nomination au sein d'Indosuez Crédit Agricole a fait part de la nomination de Bruno Darcet au poste de directeur de clientèle à la direction des « Grands investisseurs privés » de la banque de Gestion Privée Indosuez (source : CercleFinance.com)

<<< FLASH INFO ... PARTICIPATION

Cette année, les salariés peuvent demander le versement immédiat de leur participation ; mais les délais pour la mise en oeuvre des modalités de consultation des représentants du personnel et d'information individuelle des salariés sont très brefs.

Un décret du 30 mars 2009 a précisé les modalités de versement immédiat de la participation auquel tout salarié peut aujourd'hui prétendre s'il le désire, conformément à la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail.

Les entreprises qui ont un exercice comptable clos au 31 décembre 2008 ont jusqu'au 30 avril 2009 seulement pour verser la participation 2008.

En cas de versement au-delà du 30 avril 2009, ces entreprises seront redevables d'un intérêt de retard égal à 1,33 du TMOP (taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie), soit 5,93 % (le TMOP est de 4,46 % pour le second semestre 2008). Les intérêts sont alors versés en même temps que le capital.

Pour procéder à ce versement dans les délais impartis, les entreprises doivent au plus tôt :

- informer et consulter le comité d'entreprise (ou à défaut les délégués du personnel) sur les modalités d'information retenues. Ces modalités doivent permettre de dater de manière certaine cette information ;
- puis, informer les salariés eux-mêmes sur leurs droits à participation. Or, suivant ce qui a été arrêté par l'entreprise, cela peut prendre plus ou moins de temps (parfois, l'information est faite par lettre recommandée).

Ainsi, en pratique dans les entreprises « fonctionnant » en exercice civil, les salariés devront être informés avant le 15 avril 2009, voire avant, afin de permettre le traitement des demandes et le versement des sommes.

Selon le décret du 30 mars 2009, les salariés disposent en effet désormais d'un délai de 15 jours pour demander le versement immédiat de leurs droits à participation et ce, à compter du moment où ils auront été informés.

<<< Bilan Intercalaire des précédentes augmentations de capital

Credit Agricole Multiple 2005	
Date de la Valeur Liquidative :	27 février 2009
Valeur Liquidative publiée :	22,477 €
Date de relevé de l'Action :	24 février 2009
Cours relevé :	7,46 €
Principal du prêt externe :	15,111 €
Intérêts du 26 août 2005 au 27 février 2009 :	1,968 €
Prêt externe à 3.55% :	17,079 €
10% du cours de l'action :	0,746 €
Revalorisation Apport Personnel :	0,249 €
Intérêts sur produits de l'action (10% div + AF) :	0,536000 €
Participation à la performance :	3,867 €
Part de la Valeur Liquidative revenant au porteur :	5,398 €
Rappel : Valeur Liquidative initiale :	16,79 €
Rappel : montant souscrit par part :	1,679 €

Débloable en 2010

Prix de souscription : 1.679 euros

Valeur de la part : 5.398 euros

Pour une mise de 1.67 euros vous obtiendrez 3.21 fois le montant de la souscription

Credit Agricole Multiple 2007	
Date de la Valeur Liquidative :	27 février 2009
Valeur Liquidative publiée :	22,274 €
Date de relevé de l'Action :	27 février 2009
Cours relevé :	7,79 €
Principal du prêt externe :	19,809 €
Intérêts du 05 décembre 2007 au 27 février 2009 :	1,265 €
Prêt externe à 5.15% :	21,074 €
10% du cours de l'action :	0,779 €
Revalorisation Apport Personnel :	0,170 €
Intérêts sur produits de l'action (10% div + AF) :	0,251000 €
Participation à la performance :	0,000 €
Part de la Valeur Liquidative revenant au porteur :	1,200 €
Rappel : Valeur Liquidative initiale :	22,01 €
Rappel : montant souscrit par part :	2,201 €

Débloable en 2012

Prix de souscription : 2.20 euros

Valeur de la part : 1,20 euros

Pour une mise de 1.20 euros vous obtiendrez 0.54 fois le montant de la souscription

<<< La vie financière : Secousse sur les bancaires

Ci-dessous un extrait de l'article paru dans le cahier Bourse de MoneyWeek du 29 janvier au 4 février 2009, sous la plume de MJ Pasquette et la réponse que nous lui avons faites.

Pourtant très attendu par les marchés, le plan Obama, qualifié de « saupoudrage », n'a pas convaincu les investisseurs. La Bourse a été obnubilée, la semaine dernière, par les nouvelles tensions sur le système bancaire. Une fois de plus, les banques ne sont pas passées loin de la crise systémique. Les Etats sont à nouveau venus à leur rescousse. Aux Etats-Unis, Citibank s'est rapprochée de la case nationalisation et sa voisine Bank of America a reçu 20 Mds\$ afin de l'aider à avaler les pertes de Merrill Lynch, reprise l'an dernier. En Grande-Bretagne, Barclays a bien failli, comme Royal Bank of Scotland, passer sous la coupe de l'Etat et, en France, le gouvernement a remis 10,5 Mds\$ sur la table pour solidifier le système

En Europe aussi, en l'absence de croissance, la concentration apparaît comme une solution à la crise, comme on l'a vu avec Crédit Agricole et Société Générale qui vont mettre en commun leurs gestions d'actifs

Puisqu'il paraît normal de demander aux actionnaires des banques et des constructeurs d'automobiles bénéficiaires en 2008 de renoncer à leurs dividendes et aux dirigeants de tirer un trait sur leur bonus, pourquoi, pour soutenir les entreprises en quête de liquidités, ne pas demander aux salariés de renoncer à leur intéressement ? Car, on oublie de le dire, dans la banque comme dans l'automobile, il s'agit de sommes colossales qui représentent facilement un mois de salaire supplémentaire et, au total, plusieurs milliards d'euros.

NOTRE REPONSE

Je lis avec beaucoup d'attentions et d'intérêts vos articles dans la Vie Financière et maintenant dans Moneyweek et j'avoue qu'il m'arrive d'y retrouver des scoops sur ma propre entreprise le Crédit Agricole. Aujourd'hui l'article sur « secousse sur les bancaires » me fait réagir sur votre proposition de » **pourquoi, ne pas demander aux salariés de renoncer à leur intéressement ?** « Car et je vous cite encore « **il s'agit de sommes colossales qui représentent facilement un mois de salaire supplémentaire et plusieurs milliards d'euros** »

La proposition aujourd'hui va j'en suis sûr trouver un large écho favorable auprès de vos lecteurs pour 3 raisons essentielles.

En premier parce que **le monde bancaire est montré du doigt**. Comment ! Prêter de l'argent aux banquiers alors que les caisses de l'état sont vides !

Deuxièmement avec tous les frais qu'ils nous prennent ; bien sûr qu'ils se font un mois supplémentaire ! Mais également le retour de bâton sur une profession qui était respectée pour **sa compétence, sa disponibilité, sa connaissance du terrain** mais qui a (trop souvent) utilisé un pouvoir en étant gestionnaire ou responsable (de rejeter des chèques ou des prélèvements d'accorder ou non des crédits, de supprimer des découverts ...) sans suffisamment de discernement et d'explications...et j'en veux pour preuve tous les incidents actuels avec les employés des guichets qui ne sont en rien responsables de la crise

S'il y a toujours une part de vérité dans l'imagerie populaire ; une part ce n'est pas la vérité et il ne faudrait pas oublier les fondamentaux et **les raisons de la mise en place de l'intéressement**

Et je ne retiendrai que :

- la durée d'indisponibilité des fonds pendant 5 ans et les conditions de déblocages
- le fait que pour les salariés des banques l'intéressement est placé sur des fonds de l'entreprise et donc qu'il y a eu une double pénalité avec l'effondrement des cours actuels
- le versement de l'intéressement est directement lié aux résultats et aux politiques commerciales mises en place
- verser de l'intéressement permet d'avoir une politique salariale maîtrisée (plus d'intéressement mais moins d'augmentations de salaire et moins de charges pour l'entreprise)

Il me semble qu'aujourd'hui la crise doit permettre de trouver de vraies pistes d'économies et de réductions de coûts aussi bien pour les clients que pour les banques et qu'il ne faut pas s'autocensurer.

Pourquoi après un prélèvement rejeté le trésor public n'accepte plus d'en faire d'autres ? Ce qui pénalise ceux qui ont le plus de problèmes de trésorerie

Pourquoi ne pas mettre en place une politique de paiement par carte à bas coût ? : péages d'autoroutes, d'horodateurs,...

Mais aussi revoir la distribution des billets dans les distributeurs automatiques, la création d'un billet à un euro (aujourd'hui impossible sans accord de la communauté Européenne), la réduction des règlements de paiement en espèces....

Avec toute ma considération et mes sentiments les meilleurs.

<<< FCPE Crédit Agricole Actions

Année de référence	date de l'investissement	valeur de la part	dates de référence intermédiaires	valeur de la part	date de disponibilité	Valeur de la part au jour de la disponibilité
2001	04/06/2002	12,460 €			04/06/2007	31,71 €
			03/06/2003	9,330 €		
			01/06/2004	11,420 €		
			07/06/2005	21,970 €		
			02/06/2006	30,360 €		
2002	01/04/2003	7,564 €			01/04/2008	19,73 €
			06/04/2004	11,680 €		
			05/04/2005	21,000 €		
			03/04/2006	32,390 €		
			02/04/2007	29,110 €		
2003	06/04/2004	11,718 €			06/04/2009	8,23 €
			05/04/2005	21,000 €		
			03/04/2006	32,290 €		
			03/04/2007	29,110 €		
			07/04/2008	21,280 €		
2004	05/04/2005	21,056 €	01/04/2009	8,230 €	05/04/2010	
			05/04/2006	32,320 €		
			05/04/2007	29,900 €		
			04/04/2008	21,160 €		
			01/04/2009	8,230 €		
2005	04/04/2006	32,326 €			04/04/2011	
			04/04/2007	29,900 €		
			04/04/2008	21,090 €		
			01/04/2009	8,230 €		
2006	03/04/2007	29,418 €			03/04/2012	
			03/04/2008	21,770 €		
			01/04/2009	8,230 €		
2007	01/04/2008	19,730 €			01/04/2013	
2008	01/04/2009	8,23 €			01/04/2014	

Le mois d'Avril est pour les salariés du groupe Crédit Agricole une période critique :

- dans leur choix d'investir les sommes issues de l'intéressement et de la participation de l'année précédente (exercice 2008 en l'occurrence)
- dans la possibilité de disposer des sommes investies 5 années plutôt, devenues disponibles (exercice 2003 en l'occurrence), dans la mesure où il n'a pas pu exercer l'une des clauses de déblocage anticipé.

C'est le moment pour chacun de faire le bilan, si cela n'a pas été encore fait.

Le tableau ci-dessus reprend les conditions d'investissement et de sortie depuis l'exercice 2001 soit 8 années.

A titre indicatif il convient de se rappeler l'année 2003 en bien des points similaires à l'année 2009 que nous vivons actuellement : ce n'est pas dans ces périodes là que l'on fait les moins bonnes affaires à condition de savoir sortir le moment venu.... La gourmandise étant un vilain défaut...

<<< Action Crédit Agricole SA : Quelques chiffres à retenir au 1^{er} trimestre

Action CASA			CAC 40	
Cours le plus Haut	10,055 €	le 28 Janvier 2009		
Cours le plus bas	5,900 €	le 6 Mars 2009		
La plus grande variation journalière positive	16,29%	le 26 Janvier 2009	5,73%	le 10 Mars 2009
La plus grande variation journalière négative	-13,26%	le 30 Mars 2009	-4,51%	le 14 Janvier 2009
Le plus grand volume journalier d'actions échangées	12 956 000	le 21 Janvier 2009		
Le plus faible volume journalier d'actions échangées	2 614 000	le 8 Janvier 2009		

Commentaire ADSACA : Des variations en volume et en cours qui démontrent une fois encore la volatilité et la sensibilité des marchés pendant cette crise financière.

<<< Historique sur les Financières

Période	CAC 40	CASA	SG	BNP P.	AXA	NATIXIS	FORTIS	DEXIA
depuis le 01/01/09	-12,76%	3,90%	-18,06%	2,88%	-42,88%	2,32%	48,87%	-18,75%
1 SEMAINE	-2,98%	-7,64%	-6,35%	-2,70%	-5,14%	-9,93%	-8,41%	2,93%
1 MOIS	8,75%	14,97%	28,21%	32,03%	27,99%	33,23%	26,07%	62,40%
3 MOIS	-16,19%	-3,35%	-20,46%	-4,83%	-46,87%	-4,55%	48,87%	-18,75%
6 MOIS	-30,76%	-39,83%	-53,34%	-52,76%	-62,55%	-44,87%	-71,72%	-68,39%
1 AN	-42,31%	-60,81%	-56,55%	-54,07%	-63,11%	-80,17%	-91,33%	-85,60%
3 ANS	-46,58%	-74,29%	-74,58%	-59,74%	-69,10%	-90,21%	-95,31%	-87,82%
5 ANS	-23,51%	-61,43%	-55,64%	-38,74%	-48,55%	-77,60%	-92,01%	-81,60%
valeur	2807	8,312 €	29,500 €	31,120 €	9,050 €	1,279 €	1,383 €	2,600 €
MM20	2 741	7,895	26,233	29,341	8,246	1,146	1,273	2,031
MM50	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
MM100	3 018	8,381	30,978	32,567	12,321	1,290	1,101	2,803
RSI 14	60,79	63,09	71,96	57,99	65,15	61,62	58,35	68,90
euro/dollar	1,3248							
pétrole	48,16\$							

Source : Boursorama – Point au 31/03/2009

Commentaire ADSACA :

Nous pouvons constater que se soit sur 1, 2 ou 3 ans toutes les financières ont eu un effondrement du cours supérieure à celui du CAC40.

Pour ce qui nous intéresse plus particulièrement de l'action Crédit Agricole SA, celle-ci a fait 43,7% de moins que le CAC40 sur 1 an ; sur 2 ans 59,4% ; et sur 3 ans 61,2%.

<<< Spécial AG de Crédit Agricole SA

du 19 mai 2009 à Paris

Comment voter ?

Cocher la case **N°3** je donne pouvoir à et indiquer : **ADSACA** ou **Didier LIGNON**
Pour les actionnaires du Crédit Lyonnais : **ADSACA**

Dater, Signer et retourner dans l'enveloppe T jointe (Destinataire : CACEIS)

QUELLE QUE SOIT L'OPTION CHOISIE, DATER ET SIGNER AU BAS DU FORMULAIRE

A je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer en bas du formulaire

B j'utilise le formulaire de vote par correspondance (**Cocher la case B**)

ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE
du 19 Mai 2009 à Paris

Société anonyme au capital de 2.916.629.697 euros
RCS Paris 784 608 416
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

CADRE RESERVE

Actionnaire
Identifiant
Nombre d'actions
Nombre de voix

2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE

NE PAS COCHER LA CASE

1 JE DONNE POUVOIR
AU PRESIDENT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

NE PAS COCHER LA CASE

3 JE DONNE POUVOIR A :
pour me représenter à l'assemblée

M./MR/MRS/MS : **ADSACA** ou **Didier LIGNON**
Adresse

ATTENTION

Date & Signature :

**Ne pas oublier de dater
et signer**

Pourquoi voter pour l'ADSACA ?

Parce que nous sommes une force de proposition

Parce que nous avons été les seuls à demander une augmentation de capital réservée aux salariés

Parce que nos revendications ne sont pas liées aux conditions de travail, ni à la valeur du point

Parce que nos objectifs sont de rassembler tous les salariés de tout le Groupe Crédit Agricole : Caisses Régionales, CASA, et filiales, autour de l'actionnaire salariés

Parce que nous voulons promouvoir l'Actionnariat Salariés, et l'augmentation de capital qui lui est réservé en est l'exemple type

Parce que nous voulons le partage par les actionnaires salarié, des ressources et des projets de l'entreprise

Parce que nous apportons aides et conseils dans toute notre communication

<<< Consensus des Analyste au 02/04/2009

CREDIT AGRICOLE S.A. - FR0000045072 - ACA			ACTION/CAPITAL		
Cours	Historique	Profil	Consensus	Analyse Tech.	Warrants
CREDIT AGRICOLE S.A. <input type="checkbox"/> Conserver			Cours de réf. (27/03/09)	9,20 €	
Cours (02/04/09)	Objectif	Potentiel (*)	Secteur	Banques	
9,29 €	10,00 €	▲ 7,64% (0,71 €)	Capitalisation boursière	20 482,31 (**)	
Recommandation		Note Moy.	Nombre d'analystes : 25		
Acheter (note de 1 à 1,33)			6		
Accumuler (note 1,33 à 1,66)			2		
Conserver (note 1,66 à 2,33)	1,90		12		
Alléger (note 2,33 à 2,66)			1		
Vendre (note 2,66 à 3)			4		
Historique	Actuellement	Il y a 7 jours	Il y a 1 mois	Il y a 2 mois	Il y a 3 mois
Note du Consensus :	1,90	1,90	1,94	1,95	1,98

Commentaire Adsaca

Nous sommes en plein paradoxe. La presse spécialisée conseille de vendre ou d'alléger sur les valeurs financières en pleines tourmentes qui n'en finissent pas de faire l'actualité (rémunérations des dirigeants, bonus, stocks-options, fortis, affaire Kerviel, subprime,...) mais la réalité des cabinets d'analystes est beaucoup plus pragmatique : conserver, faites le dos rond et attendez la sortie de la crise. Nous voyons donc dans les recommandations des cabinets d'analystes toutes les ambiguïtés et les contradictions qui se font jour et qui peuvent se résumer par : 25% acheter, 25% vendre, 50% conserver.

Vos rendez-vous... et dates à retenir

- ✚ 14 mai – Résultats du 1^{er} trimestre 2009
- ✚ 19 mai – Assemblée Générale de Crédit Agricole SA

Nous avons besoins de vous pour devenir membre relais dans votre Caisse Régionale, filiale ou à Crédit Agricole S.A. Contactez nous : contact@adsaca.org

Relations adhérents
ADSACA
Avenue du 14 juillet
13980 ALLEINS
Tél : 06.03.85.27.37
Fax : 04.90.59.30.91
Site internet : www.adsaca.org
Mail : contact@adsaca.org